

SPORT ADULTES

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le Service des sports décline toute responsabilité en cas d'accident. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participant-e-s. Il décline également toute responsabilité en cas de vol et/ou dommage aux effets personnels des participant-e-s.
2. Les participant-e-s doivent respecter les directives et les règlements en vigueur dans les installations sportives.
3. Le Service des sports se réserve le droit de supprimer la mise à disposition de l'installation ou de déplacer une activité en cas de manifestation imprévisible ou de besoin.
4. Les places disponibles dans les cours sont limitées. Les cours pour lesquels nous n'enregistrons pas suffisamment d'inscriptions seront annulés. Les inscriptions confirmées seront remboursées.
5. En cas d'accident, les participantes ou les participants autorisent le responsable de la prestation à prendre toutes les mesures utiles dans leur intérêt.
6. Le nombre de cours n'est pas limité par participant-e.
7. Aucune inscription sur place ou auprès du responsable du cours n'est admise.
8. Les participant-e-s doivent se présenter changés **15 minutes** avant le début du cours afin qu'il puisse débuter à l'heure.
9. L'année de naissance faisant foi pour s'inscrire et participer à un cours.
10. Les monitrices ou les moniteurs peuvent demander à une participante ou à un participant d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique compromet sa santé ou la sécurité du groupe ou le bon déroulement du cours. Une participante ou un participant ayant un comportement inadapté peut se voir renvoyé définitivement du cours, et ne peut prétendre à un remboursement même partiel.
11. Les participantes et les participants ont l'obligation de suivre les consignes données par les moniteurs, ainsi que les règles de sécurité et de prudence habituelles.
12. Le transport sur les lieux des activités est de la responsabilité des participant-e-s.
13. A l'exception des cours destinés spécifiquement aux femmes, tous les cours sont mixtes.
14. Les participantes ou les participants ayant des problèmes de santé sont priés de prendre toutes les précautions nécessaires et les mesures adaptées, et de les mentionner au moment de l'inscription. Ces informations sont traitées de manière confidentielle avec le responsable de la prestation.
15. Les participantes ou les participants qui désirent suivre une activité aquatique doivent obligatoirement savoir nager.
16. Les inscriptions se font **uniquement** via la plateforme de démarche en ligne. Celle-ci se trouve sur le site Internet de la Ville de Genève. Les paiements des frais d'inscriptions se font **uniquement** via cette plateforme.
17. Les remboursements d'inscription ne s'effectueront que sur présentation d'un certificat médical. Ce dernier doit être remis au Service des sports dans un délai de 15 jours après la fin de la session en cours. Les remboursements seront effectués 2 mois après la fin d'une session au plus tard.
18. Les participant-e-s qui renoncent à poursuivre un cours ne peuvent prétendre à un remboursement, même partiel.
19. Si un cours doit être annulé pour des raisons météorologiques (selon indications du prestataire), un remboursement au prorata pourra être réclamé 15 jours après la fin de la session au plus tard.
20. Pour toute correspondance : Service des sports de la Ville de Genève (case postale 1769 / 1211 Genève 26 / prestations.spo@ville-ge.ch) ou le groupe des prestations sportives au 022 418 43 60 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.